Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Sous-direction de la stratégie en formation, recherche et développement

Bureau de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels de l'enseignement
Adresse : 1 ter avenue de Lowendal
75349 PARIS 07 SP

Suivi par : Isabelle HENRY
Tél : 01.49.55.44.61
Fax : 01.49.55.56.17
Mail : isabelle.henry@agriculture.gouv.fr

NOTE DE SERVICE

DGER/SDSFRD/N2008-2064

Date: 26 mai 2008

Date de mise en application : immédiate
Date limite de réponse: 30 juin 2008
Nombre d'annexes : 1

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Organisation de sessions de formation pour accompagner la mise en place du module « prélèvement automatique » de COCWINELLE

Bases juridiques :

Résumé : La présente note vise à préciser les modalités d'organisation de la relatives au module « prélèvement automatique » de COCWINELLE

Mots-clés : Module prélèvement automatique COCWINELLE, règlement des pensions

Destinataires	
Pour exécution : Directions régionales de l'agriculture et de la forêt, Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) et services de la formation et du développement (SFD) Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche	Pour information : Organisations syndicales Inspection de l'enseignement agricole

I) ORIGINE ET OBJECTIFS DE LA MISE EN PLACE DU MODULE « PRELEVEMENT AUTOMATIQUE » :

Les difficultés grandissantes des familles pour le règlement des pensions ont conduit, depuis plusieurs années, les agents comptables à accepter des paiements échelonnés.
Il a donc été envisagé de mettre au point un outil permettant de proposer aux familles un prélèvement automatique mensualisé des pensions, de nature à apporter une réponse fiable, à la fois aux familles, aux établissements, et à leurs agents comptables.

A cet effet, le Comité des utilisateurs de Cocwinelle (CUC) a inscrit dans les priorités pour l'exercice 2007 le développement d'un module de Gestion des prélèvements bancaires dans Cocwinelle. Un cahier des charges a été validé et un groupe de travail chargé de suivre son développement s'est réuni en avril et décembre 2007.
Ce module développé par le EDUTER/CNERTA à Dijon est actuellement en grande partie finalisé. Sa diffusion dans les établissements de l'enseignement technique et supérieur est prévue dès fin août 2008.
Il permettra :

- à partir d'informations recueillies dans Libellule de répondre notamment à des préoccupations d'ordre social de nombreuses familles en étalant dans le temps les versements auxquels elles sont assujetties pour ce qui concerne la restauration et l'hébergement des élèves,
- de faciliter les recouvrements pour tout débiteur de l'établissement.

II) MODALITES DE MISE EN PLACE DU MODULE :

L'utilisation de ce module n'a pas de caractère obligatoire et son implantation peut se réaliser en cours d'année.

Le suivi et la maintenance seront assurés, comme pour les autres outils de gestion liés à la comptabilité des établissements, par EDUTER/CNERTA
Vous veillerez à la diffusion de ces informations à tous les acteurs concernés dans les établissements, directeurs de centres, gestionnaires, agents comptables, etc…

Il vous appartiendra de proposer, le cas échéant, et après concertation avec l'agent comptable de votre établissement, au conseil d'administration, la mise en place de ce nouvel outil dans la comptabilité de votre établissement.
En cas de décision favorable, il vous appartiendra ensuite d'en faire l'information aux familles et de revoir en conséquence l'organisation de la gestion de ces opérations, et le dossier d'inscription des élèves. Une mention de cette possibilité sera faite dans le règlement intérieur de l'établissement.

III) LES SESSIONS DE FORMATION :

Une journée de formation est prévue par EDUTER/CNERTA pour faire acquérir les bases des fonctionnalités de ce logiciel. Trois sessions sont programmées à Dijon par groupe de vingt personnes maximum.

1) Public visé :

La formation est destinée en priorité aux **agents comptables ou à leur collaborateur** ayant une **bonne connaissance du logiciel** COCWINELLE. (1 agent au maximum par établissement)

Compte tenu de la durée de la formation, pour les départements et collectivités d'Outre-mer, une solution spécifique leur sera proposée si nécessaire.

2) Contenu :

- Gestion des autorisations de prélèvements,
- Gestion des échéanciers de prélèvements,
- Gestion des recouvrements de prélèvement et des annulations,
- Emission de fichier de prélèvement,
- Intégration des autorisations de prélèvement saisie dans « Libellule » pour l'implantation automatique des montants estimatifs des pensions/bourses.

4) Modalités pratiques :
La structure organisatrice est l'**ENESAD** (établissement national d'enseignement supérieur agronomique) de Dijon **- 26 boulevard du docteur Petitjean - BP 87 999 - 21 079 Dijon**

Code SAFO :	**520428**

Session 1 :	**16 septembre 2008**
Session 2 :	**17 septembre 2008**
Session 3 :	**18 septembre 2008**

Les agents intéressés par cette formation devront s'inscrire par fiche papier (fiche jointe en annexe ou en la téléchargeant sur le site Chlorofil (Adresse : ……). Après avis du directeur de l'établissement et du SRFD, cette fiche d'inscription devra être transmise à l'ENESAD par courrier ou par fax **avant le 30 juin 2008** :

ENESAD – Unité Formation Continue – Tour Erasme

26 Boulevard Docteur Petitjean – BP 87999

21079 DIJON CEDEX

Téléphone : 03 80 77 26 44 - Fax : 03 80 77 26 41

L'ENESAD convoquera directement les agents concernés par cette action de formation et prendra en charge les frais de mission des participants en fonction des taux en vigueur.

Le Sous-directeur de la Stratégie en Formation,
Recherche et Développement

Gilbert PESCATORI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

ACTIONS DE FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DGER EXERCANT EN EPLEFPA

Fiche d'inscription - Campagne 2008

Module « Prélèvement Automatique » de COCWINELLE

Date limite d'inscription : 30 juin 2008

Cette fiche d'inscription ***concerne les agents comptables ayant une bonne connaissance du module Cocwinelle.***

Fiche à compléter et à retourner après signatures de vos supérieurs hiérarchiques au Service Formation Continue de l'ENESAD **par courrier ou par fax.**

ENESAD – Unité Formation Continue – Tour Erasme
26 Boulevard Docteur Petitjean – BP 87999
21079 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 77 26 44 - Fax : 03 80 77 26 41

1 - Identification des agents :

Code SAFO agent	

Nom				Prénom	
Nom de jeune fille				Région	
Date de naissance **OBLIGATOIRE**		Sexe	F ❒ M ❒	Etablissement d'affectation	
Corps				Etablissement d'exercice **Adresse complète**	
Téléphone et Fax				E-mail de l'agent :	

Statut administratif		***Etablissement hors EPLEFPA***		***Types de personnels***	
Titulaire	❒	Enseignement sup.	❒	Personnel de direction	❒
Contractuel d'Etat (ACEN)	❒	MAP hors DGER	❒	Personnel d'enseignement	❒
Contractuel régional (ACER)	❒	Education nationale	❒	Personnel d'éducation et de surveillance	❒
Contractuel établissement	❒	Privé	❒	Personnel ATOSS	❒
Contrats aidés	❒	Autres	❒	Autres	❒

Diplôme le plus élevé		
	EXEMPLE	Licence

2 - Formation demandée

Période inscription	**Avant le 30 juin 2008**		
Titre de l'action	Module « prélèvement automatique » de COCWINELLE **(formation d'une seule journée)**		
Code de l'action	**520428**	Session 1 :	- 16/09/2008 - priorité 1 ❑ 2 ❑ 3 ❑
		Session 2 :	- 17/09/2008 - priorité 1 ❑ 2 ❑ 3 ❑
		Session 3 :	- 18/09/2008 - priorité 1 ❑ 2 ❑ 3 ❑

3 – Signature de l'agent

Date et signature de l'agent :

4 - Avis motivés des tutelles hiérarchique

Le Directeur de l'EPLEFPA		**L'autorité académique (SRFD)**	
Favorable	❒	**Favorable**	❒
Défavorable (cocher une seule case)	❒	**Défavorable** (cocher une seule case)	❒
Pour les raisons suivantes :	❒	*Pour les raisons suivantes :*	❒
Inadéquate au plan de formation de l'agent	❒	Inadéquate au plan de formation de l'agent	❒
Inadéquate au plan local de formation	❒	Inadéquate au plan local de formation	❒
Contraintes organisationnelles	❒	Contraintes organisationnelles	❒

Cachet Date et signature :	Cachet Date et signature :

6- Avis de la structure organisatrice

Candidature retenue en liste principale ❒

Candidature acceptée en liste complémentaire ❒

Candidature non retenue ❒